



RAPPORT D'ACTIVITÉS

2024-2025



*Pour le mieux-être des accidentés... nous
avons tous un rôle à jouer !*



SOMMAIRE

Mot de la présidence	3
Mot de la coordination	4
Historique du CTTAE	5
Notre mission, nos objectifs et nos valeurs	6
Coup d'œil sur l'année en photos	8
Faits saillants 2024-2025	9
L'année en faits et en chiffres	10
Gestion administrative de l'organisme et du personnel	10
Services aux membres et à la population	11
Éducation populaire (Informer, Éduquer, Accompagner)	12
Mobilisation	16
Analyse politique et représentation	18
Notre financement	19
Regroupements et partenaires	19
Plan d'action 2025-26	21
En guise de conclusion	22
Annexe 1 : Sujets des capsules d'information Facebook	23
Annexe 2 : Sujets des conférences / Horaire des Café-rencontres	25
Annexe 3 : Liste des abréviations	26
Annexe 45 : Dans la presse en 2024-25	27



MOT DU PRÉSIDENT

Membres et partenaires du CTTAE,
Membres du Conseil d'administration
et de l'équipe de travail.



Salutations à vous !

Bienvenue à notre assemblée générale annuelle 2024-25.

Durant la dernière année nous avons eu à nous ajuster aux réformes des lois du travail de plus en plus complexes et de plus en plus exigeantes tant au niveau de la santé physique que mentale, entre autres.

Cette année, deux postes au Conseil sont en élection dont le mien parce que je ne sollicite pas un autre mandat. Après une longue réflexion et une année mouvementée j'ai décidé de prendre ma retraite. Après tout, je suis impliqué au CTTAE depuis 2010 et en poste au Conseil d'administration depuis 2011...

Pendant toutes ces années, plusieurs événements importants ont marqués notre Comité et une série d'objectifs ont été atteints :

- 3 déménagements;
- Un rehaussement majeur du financement;
- La formation du personnel en intégrant les étudiant.es en Droit de l'Université de Sherbrooke;
- Plus de 70 conférences sur Power Point;
- De nombreux documents de référence;
- Plusieurs personnes-ressources en dossier;
- Participation du CTTAE aux comités régionaux et au regroupement national.
- etc...

Je quitte avec la ferme conviction du travail accomplis... à la relève de reprendre le flambeau !

Pierre Beaudoin, président



MOT DU COORDONNATEUR

A tous nos précieux membres, nos inestimables partenaires, membres dévoués du Conseil et de l'équipe de travail,

Encore cette année, le Comité a été approché de toutes parts par les travailleuses et travailleurs accidentés qui ont été littéralement abandonnés par la CNESST et le ministère du Travail. Le personnel et le Conseil d'administration n'ont pas eu le choix de réinventer en quelque sorte le CTTAE afin de maintenir nos services et répondre aux demandes toujours aussi nombreuses depuis l'explosion des sollicitations d'après la pandémie. En plus des difficultés et des délais dans le traitement des dossiers occasionnés par le télétravail et le manque d'efficacité de la CNESST, les effets des coupures de la Loi 27 se font de plus en plus sentir chaque jour.

D'ailleurs je tiens à m'excuser personnellement pour certains de nos délais dans les retours d'appel, entre autres, mais je suis convaincu que les modifications à nos méthodes de travail, la création d'un second poste à temps plein et l'ouverture de nos bureaux 5 jours/semaine au lieu de 4 nous permettront de mieux vous servir. Ces changements se sont concrétisés seulement en février-mars 2025, un peu plus tard que prévu mais nous sommes à finaliser les derniers ajustements et seront fin prêts dès la reprise de nos activités régulières en septembre pour vous soutenir et vous accompagner dans vos démarches.

Le financement du CTTAE dont l'indexation de notre subvention demeure un enjeu majeur de nos revendications tout comme des changements, corrections et ajustements à la Loi 27 dont l'application accuse près de 2 ans de retard sur l'échéancier du gouvernement.

On ne peut pas passer sous silence le travail et le dévouement exceptionnel de M. Beaudoin qui, plus que jamais cette année, s'est donnée sans compter pour le CTTAE. Il a joué un rôle majeur dans le développement du CTTAE et au nom de tous ceux et celles qu'il a formé, accompagné et aidé je lui dis merci du fond du cœur pour ces 15 années d'implication au Comité.

Patrick Morin, coordonnateur



HISTORIQUE DU CTTAE

Fondé officiellement le 21 mars 1979 le CTTAE a vu de nombreux changements s'opérer dans le système d'indemnisation des victimes de lésion professionnelle au cours des années. En 2023-24, la mise en place des différents changements prévus à la Loi 27 a connu de nombreuses ratées au détriment des travailleuses et travailleurs accidentés. Bien que cette nouvelle loi devait permettre la mise en place obligatoire de mesures de prévention des accidents pour plus de 94% des travailleuses et travailleurs du Québec, la CNESST n'a pas vraiment prévu de moyens ou d'outils pour faciliter son application, surtout dans les milieux non-syndiqués.

NOS PREMIERS PAS

C'est grâce à une initiative de l'Association coopérative d'économie familiale de l'Estrie (ACEF-Estrie) qu'est né le CTTAE. À l'époque, l'ACEF-Estrie offrait un service de consultation budgétaire qui se préoccupait des problèmes d'endettement. Constatant le haut taux d'endettement chez les victimes de lésions professionnelles, l'ACEF-Estrie a décidé d'organiser une rencontre d'information sur le sujet. Le 30 janvier 1979, quelques 35 travailleurs et travailleuses répondaient à ce premier appel afin d'échanger sur les différents problèmes qu'ils ou elles vivaient suite à leur accident ou maladie professionnelle. De cette première rencontre, un comité provisoire de six (6) personnes était formé et avait pour mandat de regrouper les accidenté-e-s du travail de la région estrienne.

NOTRE NAISSANCE

Le 21 février 1979, les objectifs généraux de l'organisme sont fixés et une demande d'incorporation à titre d'organisme à but non lucratif est faite. Après quelques rencontres d'informations, l'Assemblée générale de fondation est tenue le 21 mars 1979. Obtention des lettres patentes le 30 mai 1979, Assemblée générale du 20 juin avec l'élection du tout premier Conseil d'administration du CTTAE, notre Comité venait de voir le jour.

NOS DÉBUTS MODESTES

Avec des budgets restreints, variant entre 5 000\$ et 10 000\$ annuellement, le CTTAE a pu compter sur l'implication et le dévouement de ses membres au cours de ses premières années d'existence. Que de défis à l'époque, car la Commission des accidents du travail (CAT), devenue la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et par la suite la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), se servait couramment du harcèlement et de la menace afin d'intimider les accidentés du travail.

Les premières actions du CTTAE face à la CAT en région ont visé à faire cesser ce climat de terreur, à exiger plus de transparence dans les dossiers des victimes au niveau des politiques internes de la CAT et à faire reconnaître le CTTAE comme un interlocuteur valable, représentant les intérêts des victimes d'accidents et de maladies professionnelles auprès des instances politiques et administratives. Pour réussir, le CTTAE a tenté de sensibiliser l'opinion publique sur ces aspects en organisant, à diverses reprises, des manifestations et des occupations au bureau de la CNESST.



À l'interne, le CTAE qui compte à cette époque une trentaine de membres tente d'établir une vie associative dynamique, de regrouper les victimes d'accidents et de maladies du travail et d'informer les travailleurs et les travailleuses sur leurs droits.

Aujourd'hui, nous ne comptons pas moins de 160 membres qui éprouvent des difficultés avec la CNESST ou leurs employeurs et qui démontrent à quel point le CTAE est essentiel. Nous avons aussi, au cours des derniers mois (février-mars 2025) mis fin à plus de 12 ans de partenariat avec l'Université de Sherbrooke via l'embauche d'étudiant.es en tant qu'intervenant.es pour créer un second poste à temps plein et mieux répondre aux nombreuses demandes suite aux difficultés post-pandémie engendrées par la CNESST.

NOTRE MISSION

«Regrouper les travailleurs et les travailleuses afin de défendre et d'élargir les droits des victimes d'accidents et de maladies liés au travail»

Le CTAE travaille AVEC et POUR les travailleurs et les travailleuses victimes d'accidents et de maladies professionnelles afin de faire reconnaître leur dossier et faire respecter leurs droits. L'information et l'éducation populaire sont nos outils pour agir sur l'appauvrissement des victimes et accomplir une plus grande justice sociale.

NOS OBJECTIFS

- ⊗ Regrouper les travailleurs préoccupés par la santé et la sécurité au travail;
- ⊗ Assurer le respect des droits des travailleurs accidentés par l'ensemble des acteurs du milieu;
- ⊗ Accompagner le travailleur accidenté dans ses démarches en favorisant sa propre prise en charge et son autonomie;
- ⊗ Assurer la réhabilitation sociale et économique des accidentés du travail;
- ⊗ Impliquer les membres dans la lutte collective pour la défense, le respect et l'élargissement des droits des victimes de lésions professionnelles;
- ⊗ Travailler à la conscientisation de ses membres face :
 - aux causes réelles des accidents du travail et des maladies professionnelles;
 - à la responsabilité patronale et gouvernementale en matière de lésions professionnelles;
 - au contrôle exercé par le patronat sur la CNESST et les conséquences qui en découlent pour les victimes de lésions professionnelles;
 - à l'importance de s'unir à l'ensemble du mouvement syndical, féministe et populaire;
- ⊗ Travailler à mettre sur pied un réseau d'information et de défense pour les victimes de lésions professionnelles;
- ⊗ Travailler à développer des appuis actifs aux revendications des victimes de lésions professionnelles au sein de la population.



NOS VALEURS

La **SOLIDARITÉ**, l'**ÉDUCATION POPULAIRE**, la **JUSTICE** et la **DÉMOCRATIE** sont les valeurs qui guident l'action du CTTAE et nous permettent d'accomplir notre mission.

NOS OUTILS

Pour arriver à nos fins, accompagner et défendre nos membres, nous comptons sur une gestion administrative efficace de l'organisme, du personnel qualifié pour défendre nos membres, des activités d'éducation populaire pour sensibiliser la population, des activités de mobilisation sociale pour faire avancer notre cause et assurer la défense des travailleurs et travailleuses accidentés, des activités de représentation auprès des instances concernées et de nos élus et une analyse politique non partisane des lois et règlements afin de faciliter les démarches CNESTT et améliorer notre régime de santé et sécurité au travail.



Pour en savoir plus...





COUP D'ŒIL SUR LA DERNIÈRE ANNÉE EN IMAGES ET FAITS SAILLANTS...



Non à l'appauvrissement des victimes du travail!

Campagne nationale avec l'ensemble des associations de défense des accidentés

LOI 27 ou «l'évolution» selon la CNESST...

Au travail **L'ACCIDENT** *Complications avec la CNESST* *Problèmes financiers* *Misère*



- ⊗ **2 923 heures de services** aux membres et à la population (↑ 2,7%);
- ⊗ **160 membres** en règle au sein du Comité (↑ 20%);
- ⊗ **1 360 heures d'implication bénévole** (conseil, activités,...);
- ⊗ **4 191 appels téléphoniques** à nos bureaux (↑ 14%);
- ⊗ **476 demandes d'informations** via courriel (↑ 5,3%);
- ⊗ **9 721 personnes rejointes** (↑ 1,5%) avec **49 capsules INFO-Facebook** (↓ 13,5%) pour une couverture moyenne de personne/capsules de **198 personnes/capsules** (↑ 15,7%);
- ⊗ **316 dossiers traités** (↑ 23,9%);
- ⊗ **744 rencontres individuelles** (↑ 34,8%);
- ⊗ Une année complète de programmation : **1 Pique-nique, 1 Souper de Noël, 7 conférences, 8 Café-rencontres**, notre **Assemblée générale** et **2 activités Grand public** (Journée internationale pour un travail décent et Journée mondiale de Deuil) avec un total de 221 participant.es;



LA DERNIÈRE ANNÉE, EN FAITS ET EN CHIFFRES...

GESTION ADMINISTRATIVE DE L'ORGANISME ET DU PERSONNEL

En février 2024, nous avons eu le plaisir d'accueillir dans notre équipe la rayonnante Laurie dont le contrat a pris fin au 31 mars 2025 suite à la refonte des postes de travail au CTTAE. Un grand merci à Laurie pour sa bonne humeur, ses compétences et son professionnalisme et bon succès pour la fin de ses études en Droit.



Laurie Boutin
Intervenante

La transformation du CTTAE a mené à la création d'un second poste à temps plein que nous avons offert à Aurélie, intervenante au CTTAE depuis octobre 2020. Aurélie est donc maintenant Adjointe à la coordination et assure une présence au bureau à raison de 4 jours/semaine. Félicitations !



Patrick Morin
Coordonnateur



Aurélie Francoeur
Adjointe



Nathalie Beaudry
Commis de bureau

On ne peut passer sous silence la collaboration et l'implication bénévole des membres du Conseil d'administration. Cette année nous désirons reconnaître et remercier tout particulièrement le dévouement de M. Pierre Beaudoin, bénévole, administrateur et président au Conseil d'administration depuis 2010 qui se retire pour profiter d'une retraite bien méritée. M. Beaudoin, en grande partie, avec nos administrateurs et quelques bénévoles ont accompli au cours de la dernière année pas moins de 1 360 heures de bénévolat pour assurer le bon fonctionnement et la réussite des activités du CTTAE. Nos plus sincères remerciements à vous tous et toutes pour votre soutien.



Alain Béland



Alain Fortin



Mario Desahrnais



Michel Lescault



Pierre Beaudoin



Cette année, en plus de l'inefficacité et des manquements des employés de la CNESST, les travailleurs et travailleuses accidentés se sont confrontés aux conséquences de l'application de la Loi 27 et de la réforme du régime de santé et sécurité au travail du ministre Jean Boulet. Bien que la mise en place de la Loi accuse près de 2 ans de retard, les effets des coupures et des restrictions se font de plus en plus sentir et se répercutent sur les demandes auprès du CTTAE. Nous avons enregistré une hausse significative du nombre d'appels téléphoniques de 14% avec 4 191 appels soit 171% de plus qu'avant la pandémie. Comme à notre habitude, nos bureaux étaient ouverts 4 jours/semaine, du mardi au vendredi jusqu'en février dernier. En effet, depuis le début mars, avec la création du second poste à temps plein, nos bureaux sont maintenant ouverts du lundi au vendredi. La coordination a disposé d'un peu moins de 35h/semaine, Aurélie et Laurie, nos intervenantes ont été présentes 28h/semaine de mai à la mi-août 2024 et 14h/semaine de la mi-août 2024 à février 2025 alors que Nathalie, notre commis de bureau a été présente de 7 à 14h/semaine, de septembre à mai en plus d'accomplir des tâches administratives en télétravail. Au total, nous avons été en mesure d'offrir 2 923 heures de services directs, une hausse de 2,7% sur l'année dernière. Faute de bonification et d'indexation de notre subvention, c'est la contribution exceptionnelle de 15 000\$ de la Fondation canadienne du Sacré-Cœur-de-Jésus qui a permis la transformation du CTTAE en 2024-25.

SERVICES AUX MEMBRES ET À LA POPULATION

Encore cette année, nous avons pu offrir une programmation complète pour nos conférences publiques ainsi que pour nos Café-rencontres. Ces deux activités ont connu du succès et une augmentation de l'achalandage au cours de la dernière année. Nous avons tenu un total de 7 conférences avec 76 participants (↓2,5%), 8 café-rencontres (1 de plus qu'en 2023-24) avec 63 participants (↓3%), en plus de convier nos membres à nouveau pour le pique-nique de la rentrée avec 25 participants (stable) et notre traditionnel Souper de Noël avec 23 participants (↓8%).

Nos 4 principaux objectifs en tant qu'organisme de défense collective des droits (DCD), sont toujours:

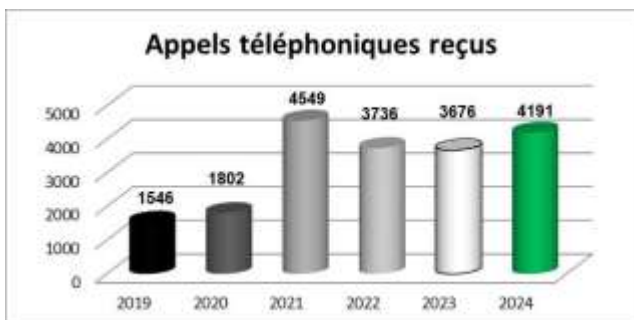
1. Utiliser *l'éducation populaire autonome* comme outil pour former nos membres et favoriser la prise en charge de leur situation problématique;
2. *Mobiliser nos membres* et la population autour des enjeux de santé et sécurité au travail;
3. *Analyser de façon non partisane les politiques* et nos institutions et formuler des propositions pour les modifier ou les améliorer;
4. *Représenter nos membres* et leurs intérêts auprès de la population et de nos élus afin de faire connaître et défendre leurs droits.



Depuis toujours, l'**éducation populaire** est, LE moyen utilisé par le CTTAE pour outiller nos membres et la population à identifier, comprendre et agir sur les situations problématiques qu'ils/elles vivent au quotidien. Encore plus aujourd'hui, avec les lacunes des

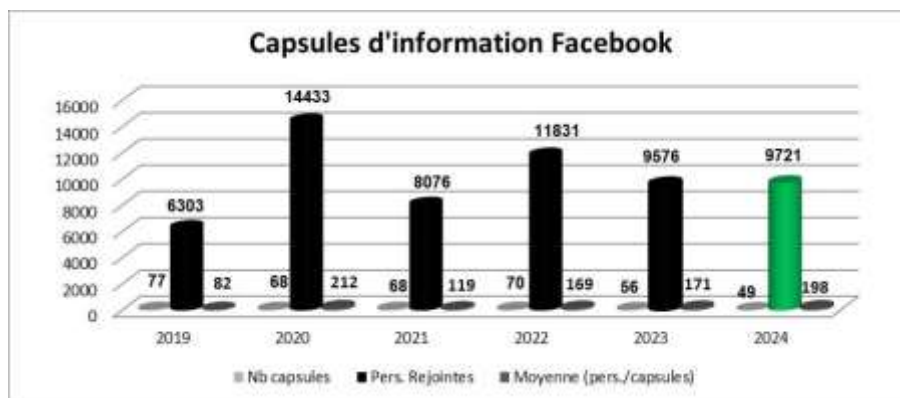
employés et dirigeants de la CNESST qui se multiplient, nous sommes convaincus qu'une saine, pleine et entière défense des droits passe par l'information, le soutien et l'accompagnement de nos membres. En plus de permettre aux travailleuses et travailleurs accidentés de reprendre le contrôle de leur situation problématique, l'éducation populaire auprès des membres par les membres, permet de créer une synergie entre eux qui leur permet de se soutenir l'un l'autre. C'est en quoi réside, entre autres, la force et l'importance de nos café-rencontres et qui explique l'engouement de nos membres pour cette activité.

INFORMER



En 2024-25, les demandes d'informations via notre ligne téléphonique (4 191) ont connu une hausse significative de 14%. Jumelées aux 476 demandes d'informations via courriels (↓ 5,3%), ces communications ont tenu l'équipe du CTTAE fort occupée toute l'année. Notre site internet réalisé l'année dernière grâce au soutien financier du

gouvernement du Canada a aussi permis à la population de nous trouver plus facilement et d'entrer en contact directement avec nous.



Puisque l'équipe de travail du CTTAE a été passablement occupée avec les demandes d'informations, les rencontres individuels et les suivis de dossiers, nous avons publié seulement 49 capsules d'informations (↓13,5%) sur notre page Facebook. Ces capsules ont toutefois été suivies par 9 721 personnes (↑1,5%) soit une moyenne de 198 personnes atteintes par capsules comparativement à 176 pers. / capsules l'année dernière. Encore cette, année, nous avons abordé plusieurs sujets en lien avec la santé et la sécurité au travail, avons pris soins de mentionner les différents changements



apportés par la mise en place de la Loi 27 et avons publié plusieurs photos de nos activités et interventions en lien, entre autres, avec nos revendications financières (liste complète des sujets en annexe 1).

Comme à notre habitude, nous avons aussi publié quelques lettres ouvertes, communiqués et articles de journaux. Cette année, nous avons été tout particulièrement consulté et avons fait l'objet de plusieurs entrevues radio ou reportages télé tant en lien avec nos services, nos revendications financières que sur notre avis sur des situations d'abus auprès de travailleurs et travailleuses dans les milieux de travail agricole, manufacturiers et municipaux. Plusieurs gains concernant les abus de la CNESST concernant des demandes injustifiées de soumissions dénoncées dans notre pétition de l'année dernière ont permis de voir beaucoup moins de dossiers de cette nature au cours des derniers mois.

Nous avons aussi cosigné quelques déclarations publiques en lien avec la Loi 27, l'appauvrissement des accidentés, les conditions de travail indécentes et les abus des employeurs ainsi que l'absence de rehaussement et d'indexation de nos subventions.

ÉDUQUER

Comme nous l'avons déjà souligné, nous avons pu offrir une nouvelle programmation annuelle complète au cours de la dernière année. Nous avons poursuivi la publication de nos activités via l'hebdomadaire Sherbrooke Info. Nos 7 conférences publiques (76 participant.e.s) ont traité de sujets variés :

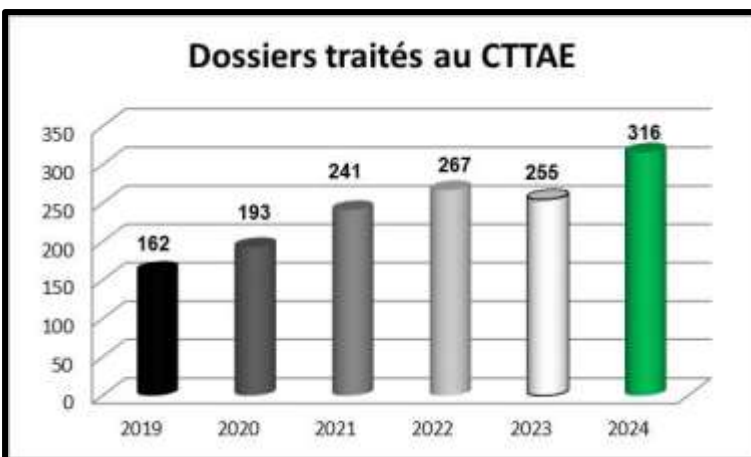
- 🌀 Les remboursements CNESST
- 🌀 Processus CNESST – réforme 2021
- 🌀 Handicap, temporaire ou permanent
- 🌀 Loi 27 – retards & conséquences
- 🌀 Assurances collectives vs. CNESST
- 🌀 Syndiqués ou Non, 2 mondes en SST
- 🌀 Fracture numérique, enjeux & solutions

Cette année nous avons tenu 8 Café-rencontres qui ont permis à 63 participants d'échanger sur leur expériences et déboires avec la CNESST ou leur employeurs, de discuter librement de différents sujets qui les préoccupaient ou encore de partager trucs, ressources et conseils entre eux. Encore une fois, tant pour nos conférences que pour nos Café-rencontres, le choix des sujets ou le thème des discussions ont été inspirés par les préoccupations des travailleuses et travailleurs dans le suivi de leurs dossiers CNESST.



ACCOMPAGNER

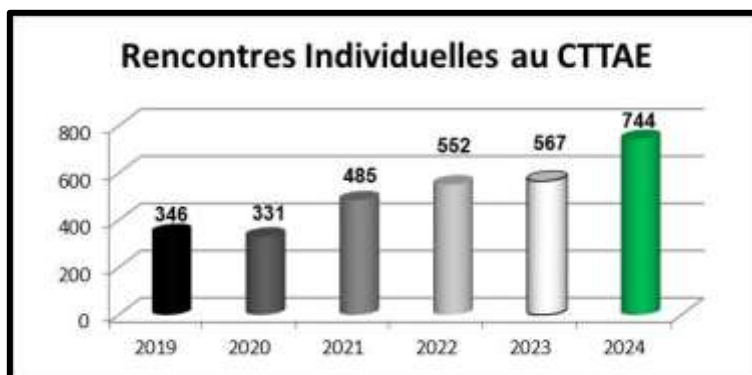
Au 31 mars 2025, 160 travailleuses et travailleurs étaient membres en règle au CTTAE, une hausse de 20%. Puisque plusieurs travailleuses et travailleurs accidentés ont obtenu nos services sans avoir pu s'acquitter, en tout ou en partie, de leur frais de cotisation l'année dernière et que nos besoins financiers sont de plus en plus importants faute d'une hausse ou d'une indexation de notre financement, l'équipe a dû être plus rigoureuse dans le suivi des cotisations au cours de la dernière année et pour les prochaines. En date du 31 mars 2025, le Comité compte maintenant 2 nouveaux membres à vie pour un total de 20 et 14 membres qui ont bénéficié gratuitement de l'ensemble de nos services après entente avec le CTTAE compte tenu de leur situation financière encore plus précaire.



Les dossiers CNESST se sont complexifiés au cours des dernières années en partie par les coupures et complications engendrées par la Loi 27 et par le manque de rigueur et de cohérence des agents de la CNESST qui provoquent encore de nombreuses erreurs de traitement, des pertes de documents et des délais inutiles. Plusieurs victimes, en attente de

décision ou suite à un refus contesté vers le tribunal du travail, faute de soins et de traitements, développent des complications médicales et voient une aggravation de leur blessures physiques ou se retrouvent avec des diagnostics psychologiques. La même personne accidentée peut donc se retrouver avec 2, 3 voire même 4 dossiers actifs en même temps... Cette situation se reflète dans les dossiers suivis par la CTTAE qui ont connu une hausse de 23,9% cette année (316 dossiers) ce qui représente presque 2 fois plus de dossiers qu'en 2019 avant la COVID-19.

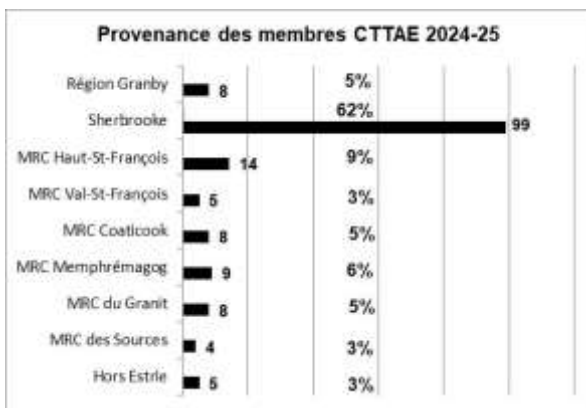
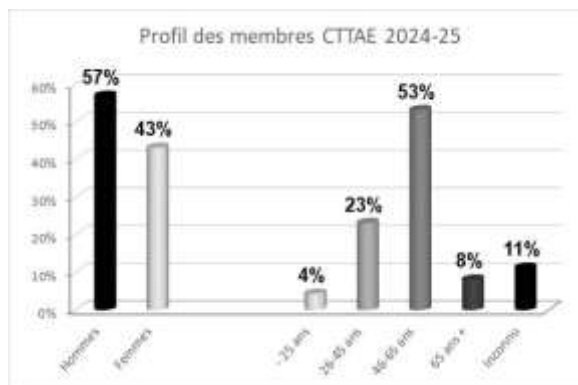
Du même souffle, toutes les difficultés aberrantes de communications avec la CNESST ont amené une grande augmentation du nombre de rencontres individuelles qui sont passées de 567 l'an dernier à plus 744 en 2024-25 (↑ 34,8%). La grande majorité de ces rencontres se sont déroulées en présentiel mais de plus en plus se déroulent de façon virtuelle. Il faut souligner que ces hausses importantes ont été réalisées en sacrifiant les capsules Facebook et la disponibilité «sur le pouce» (sans rendez-vous) de l'équipe de travail et le tout sans hausse significative ni indexation de notre financement depuis 2018-19.





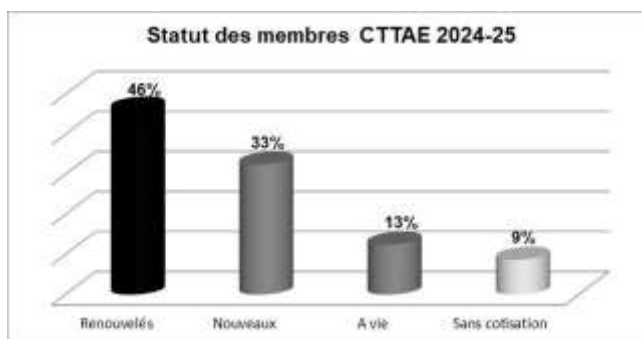
Le profil de nos membres, nous indique une hausse du nombre de femmes de 39% en 2023-24 à 43% et bien sûr en contrepartie, une baisse pour les hommes de 61% (2024-25) à 57%. On peut aussi remarquer que la répartition de nos membres selon l'âge est plutôt stable comparativement à celle de l'année dernière.

- **de 25 ans, 2%** au lieu de 4%;
- **26-45 ans, 18%** au lieu de 23%;
- **46-65 ans, 59%** au lieu de 53%;
- **+ de 65 ans, 20%** au lieu de 8%.



On observe sensiblement la même «stabilité» en ce qui concerne le lieu de résidence de nos membres avec des variations mineures allant de 0 à 3%. Seule exception à cette règle, la région de Sherbrooke qui représente 62% de nos membres contre 57% en 2023-24. Par conséquent, 30% habitent d'autres MRC de l'Estrie et 8%, comme l'année dernière, habitent ailleurs au Québec.

Parmi nos membres, nous comptons, 33% de nouveaux venus (↓11%) alors que 46% (↑9%) ont renouvelé leur membership de l'année dernière. Le nombre de « Membre à vie » a connu une légère hausse. Ce statut s'acquiert via une cotisation spéciale fixée par le CA et offerte au CTTAE dans le but de soutenir la réalisation de sa mission. Pour ce qui est des membres «sans cotisation», leur nombre a connu une légère hausse cette année. Ces membres ont reçu nos services alors que leur situation financière, découlant de leurs démarches avec la CNESST, ne leur permettait pas de déboursier la cotisation annuelle de base. Il est évident pour les administrateurs et les membres du personnel que le CTTAE doit soutenir l'ensemble des travailleuses et travailleurs qui font appel à ses services.



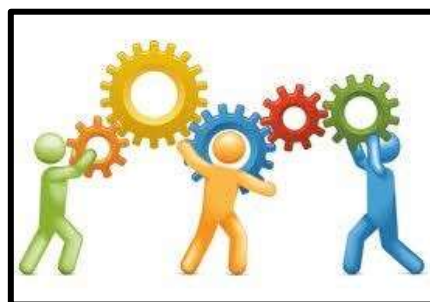


Comme par le passé, nous avons continué d'offrir nos espaces de réunion à nos membres et partenaires tout au long de l'année à l'exception de notre 3^e bureau qui, depuis 2024 est occupé par Promotion handicap Estrie, notre partenaire avec qui nous partageons nos espaces de bureaux. Ce partage de locaux nous a permis de réaliser des économies qui à leur tour nous a permis la création du second poste à temps plein.

- ⊗ Promotion handicap Estrie occupe un peu moins de 40% de nos locaux et assure l'accueil de la clientèle;
- ⊗ Notre 3^e bureau/mini salle, avant le partage, a été utilisé à 6 reprises (rencontres individuelles avec avocat ou travailleur social ou rencontres virtuelles);
- ⊗ Pour ce qui est de notre salle de réunion, elle a été utilisée à 25 reprises en hausse de 8%. La facilité d'accès, la disponibilité du stationnement et le matériel accessible expliquent cette popularité grandissante tant auprès de nos comités et partenaires (Vigile en santé et sécurité au travail, Caucus DCD Estrie, TACAE,...) que d'associations extérieures (Retraités de l'enseignement, Retraités de la fonction publique fédérale,...).
- ⊗ Nous avons continué à superviser des tests de connexion internet pour la préparation d'audience virtuelle au Tribunal administratif du travail;
- ⊗ Nous avons maintenu quelques interventions à domicile pour 6 membres (↑ 50%) incapables de se déplacer en raison de leur état de santé ou encore faute d'avoir accès à un moyen de transport adéquat.
- ⊗ Faute de temps et de ressources, notre projet-pilote en Santé mentale en collaboration avec l'organisme En-Droit de Laval n'a pas progressé en 2024-25, pas plus que nos démarches légales en lien avec les dossiers RRQ.

MOBILISER

Puisque notre principale raison d'être est «la défense collective des droits», c'est à travers nos accompagnements individuels, avec nos membres et partenaires, que nous dégageons des constats généraux pour lesquels nous travaillons à sensibiliser et à mobiliser nos membres et la population. Nous sommes convaincus que la «force du nombre» est LE moyen de se faire entendre auprès de nos élus par conséquent, la mobilisation est un moyen indispensable pour faire valoir nos revendications et celles des travailleuses et travailleurs accidentés. Bien que le manque flagrant de volonté politique, peu importe le parti au pouvoir, est un important obstacle pour pouvoir véritablement améliorer notre régime de santé et sécurité au travail, de plus en plus de personnes accidentés se contentent de venir chercher un service pour leur dossier et n'ont par la suite aucun intérêt à s'impliquer pour l'amélioration de nos lois. Pourtant ce n'est qu'en conjuguant nos efforts tous ensemble que nous arriverons à améliorer ou à tout le moins à maintenir notre filet social.





Comme par le passé, nous avons organisé/participé à plusieurs conférences, points de presse, activités Grand public, manifestations et campagnes auxquelles nous avons invité, encouragé et accompagné nos membres et leur entourage à y prendre part activement mais la mobilisation est de plus en plus difficile au CTTAE comme dans l'ensemble des organismes communautaires. Cette année nous avons dû jouer un rôle plus passif que d'habitude à ces activités faute de disponibilité vu l'augmentation des demandes, des dossiers, des appels et des rencontres individuels.



Février 2025, représentation et entrevues médiatiques lors de la conférence de presse nationale tenue à Montréal sur l'indifférence des élus face à la Défense des droits

Décembre 2024, préparation et distribution des cartes de souhaits du Collectif pour un Québec sans pauvreté faisant état des attaques au filet social du Québec via le CAUCUS DCD Estrie.



Octobre 2024, nous avons participé à la manifestation nationale du RODCD pour l'amélioration du financement des organismes DCD.

Toujours en octobre, avec la Vigile en santé et sécurité au travail nous avons aussi publié un communiqué intitulé «Le Québec, terre des fausses promesses...» mettant en lumière les témoignages de 4 travailleurs migrants victimes d'abus de la part de leur employeur.





Mai 2024, nous avons participé à la tournée des députés et la manifestation organisées par SPE à l'occasion du 1^{er} mai – Fête internationale des travailleurs.



Avril 2024, nous avons supervisé les travaux de la Vigile en santé et sécurité au travail pour souligner la Journée mondiale de Deuil à la mémoire des travailleurs et travailleuses décédés au ou en raison de leur travail. Pour l'occasion nous avons tenu un 4^e cortège funèbre commémoratif suivi d'une cérémonie au Monument «28 Avril» à Sherbrooke.



REPRÉSENTER



Sur le plan des représentations politiques, nous sommes intervenus à plusieurs reprises auprès

• du Premier ministre, François Legault, de la ministre Chantal Rouleau et du ministre Éric Girard en lien avec nos revendications financières et l'importance des organismes communautaires pour le maintien du filet social du Québec;

• du ministre du travail, Jean Boulet, pour souligner les ratées de la CNESST et de sa réforme du régime de santé & sécurité au travail (Loi 27);

• de l'ensemble des députés estriens de la CAQ, du ministre François Bonnardel et de Mme Christine Labrie, députée de Québec solidaire de Sherbrooke afin de faire connaître les préoccupations des travailleurs et travailleuses accidentés ainsi que notre manque de ressources financières et humaines.





NOTRE FINANCEMENT



La majeure partie du budget annuel du CTTAE provient du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales du Québec (SACAIS). Notre présente convention de financement (2023-2027) se terminera bientôt et devra être renégociée. Nous espérons que les négociations qui débuteront en 2025-26 prendront en compte notre nouvelle réalité post-pandémie et nous permettront d'obtenir un financement adéquat et tout particulièrement l'indexation de notre subvention afin que le CTTAE cesse de s'appauvrir d'année en année.

Heureusement, le CTTAE a pu compter sur la généreuse contribution de la Fondation canadienne du Sacré-Cœur-de-Jésus (FCSCJ) au cours de la dernière année. Cette contribution a permis au Comité d'entamer la transformation et la réorganisation de nos méthodes de travail afin, nous l'espérons, nous permettent de maintenir notre offre de services et poursuivre notre travail auprès des travailleuses et travailleurs accidentés.

Nous avons aussi pu compter sur une hausse de nos autres sources de financement habituelles, les cotisations de nos membres et les dons de notre campagne de financement totalisent cette année un peu plus de 11 300\$ (↑ 18,6%).

NOS REGROUPEMENTS ET PARTENAIRES

Malgré la hausse des demandes pour nos services, nous avons tenté de maintenir notre implication dans l'organisation des différentes activités de nos partenaires et des regroupements dont nous sommes membres. Nous avons toutefois été contraints à réduire plusieurs de nos engagements avec l'espérance de pouvoir rétablir notre collaboration au cours de la prochaine année.

Le CTTAE est impliqué auprès :

- du **CAUCUS** des organismes de défense collective des droits de l'Estrie qui regroupe une dizaine d'organismes DCD de la région et qui organise différentes activités de revendication;
- de la Table ronde des organismes voués à l'éducation populaire de l'Estrie (**TROVEPE**) qui compte 17 organismes membres;
- de Solidarité populaire Estrie (**SPE**), une coalition d'organisations syndicales, d'organismes communautaires et d'associations étudiantes (32 organismes-membres) qui visent à établir une plus grande justice sociale.



Le CTTAE a poursuivi son mandat de représentation de l'Estrie et des organismes de base au sein du Comité d'administration du RODCI.



Encore cette année nous avons pu compter sur la précieuse collaboration de :

	<p>L'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux</p>
	<p>La Centrale des syndicats démocratiques</p>
	<p>Le Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie</p>
	<p>La Centrale des syndicats du Québec</p>
	<p>La Coopérative funéraire de l'Estrie</p>
	<p>La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec - Conseil régional Estrie</p>
	<p>Le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec</p>
	<p>Actions Interculturelles de Développement et d'Éducation (AIDE)</p>

Ces partenaires, membre de la Vigile en santé et sécurité au travail de l'Estrie, nous ont permis d'organiser notre 5e Cortège funèbre et cérémonie commémorative. Le succès de notre activité a malheureusement été impacté par la tenue des élections fédérale le même jour. Par conséquent, la couverture médiatique a été beaucoup moins importante que d'habitude ainsi que la participation avec seulement 22 voitures pour 34 participants. Nous sommes encore plus loin de la participation exceptionnelle lors du dévoilement du monument «28 Avril» en 2022 où 110 voitures prenaient place au cortège... Cette année nous avons profité de la cérémonie pour dénoncer les manquement SST d'une entreprise en particulier (Delafontaine) qui a mis la vie de ces employés en danger en les exposant sans protection au plomb ainsi que les nombreuses ratées et retards dans l'application de la Loi 27 du ministre Jean Boulet.

Nos plus sincères remerciements à tous nos partenaires et tout particulièrement à la Coopérative funéraire de l'Estrie pour son soutien des plus apprécié à cette occasion.



NOTRE PLAN D'ACTION 2025-2026

Le Conseil d'administration et l'équipe de travail proposent pour adoption lors de l'Assemblée générale ce Plan d'action pour 2025-26 :

- 1) VOLET - **GESTION ET VIE ASSOCIATIVE** :
 - a. Maintenir et assurer la saine gestion et le bon fonctionnement du CTTAE ;
 - b. Finaliser la réorganisation interne de l'équipe de travail ;**
 - c. Réviser nos modes de fonctionnement, nos activités et nos services;**
 - d. Maintenir les démarches pour le rehaussement du financement et l'indexation de notre subvention;**
 - e. Hausser et diversifier le financement du milieu et autres programmes et subventions.

- 2) VOLET – **INFORMER & ÉDUCER** :
 - a. **Améliorer la diffusion d'information via les médias et auprès des professionnels de la santé ;**
 - b. Maintenir la rédaction des documents d'information préparés par le CTTAE dans un langage simple et facile à comprendre ;
 - c. Bonifier l'offre de formations/ateliers pouvant être offertes à l'externe (autres organismes, institutions, jeunes travailleur.euse.s, etc) ;**
 - d. Maintenir et bonifier les activités publiques d'information.**

- 3) VOLET - **ACCOMPAGNER** :
 - a. Améliorer les services d'accompagnement direct auprès des membres;
 - b. Encourager les victimes dans leurs démarches et offrir plus de soutien moral ;
 - c. Bonifier l'offre et le contenu des café-rencontres.**

- 4) VOLET - **MOBILISATION** :
 - a. Améliorer les activités sociales pour les membres (café, 5 à 7,...) afin de créer un plus grand sentiment d'appartenance;**
 - b. Améliorer la publicité pour les services et activités du CTTAE ;**
 - c. Accentuer la participation populaire aux activités Grand public du 7 octobre, 10 décembre, 28 avril et 1^{er} mai.

- 5) VOLET - **REPRÉSENTATION** :
 - a. Continuer les interventions auprès des élus;
 - b. Poursuivre le suivi de la mise en place et le processus d'évaluation de la loi 27 et maintenir les pressions auprès du ministère du Travail;**
 - c. Poursuivre ou reprendre notre engagement régional auprès de nos partenaires Caucus DCD Estrie, Solidarité populaire Estrie (SPE) et Table ronde des organismes voués à l'éducation populaire de l'Estrie (TROVEPE);
 - d. Poursuivre et accentuer notre engagement national auprès du RODCD.**



EN GUISE DE CONCLUSION...

2024-25 aura été une année marquante pour le CTTAE...

- ⊗ comme pour les dernières années, elle a été parsemée d'obstacles et de défis que nous avons heureusement réussi à surmonter en unissant nos efforts;
- ⊗ a vu la fin d'un partenariat de près de 15 ans avec l'Université de Sherbrooke et l'embauche d'étudiant.es en Droits en tant qu'intervenant.es;
- ⊗ a mis en place le partage de nos locaux avec Promotion handicap Estrie afin de nous permettre de maximiser nos ressources;
- ⊗ démarches qui ont permis la création d'un 2^e poste à temps plein pour soutenir la coordination, maintenir et, nous l'espérons, améliorer notre offre de services;
- ⊗ l'annonce, pour juin 2025, du départ à la retraite de M. Pierre Beaudoin qui s'est impliqué sans compter auprès du CTTAE en tant que bénévole, administrateur et président du Conseil d'administration depuis les 15 dernières années.

2024-25 a été un prélude à une transformation majeure du CTTAE pour faire face aux nouvelles réalités post-pandémie, au manque de volonté politique de nos élus, aux ratés de la CNESST, au dénigrement des travailleuses et travailleurs accidentés et aux abus des travailleuses et travailleurs migrants temporaires par les employeurs. Grâce à l'appui de nos membres, à nos administrateurs dévoués et à notre équipe de travail renouvelée nous demeurons convaincus que le CTTAE saura faire face à ce qui nous attend...





ANNEXE 1

SUJETS DES CAPSULES FACEBOOK

Capsules Facebook			
Parutions 2024-25			
Date	Sujets	Portée	Catégorie
9 avril 2024	Précautions à prendre avec «Mon espace CNESST»	266	Savoir
16 mai 2024	Régime de soins dentaires du Canada	234	Savoir
31 mai 2024	Invitation à l'Assemblée générale annuelle	154	Invitation
12 juin 2024	Bilan de l'Assemblée générale annuelle	545	Invitation
13 juin 2024	Manifestation contre la Fermeture bureaux CNESST Sherbrooke	561	Savoir
19 juin 2024	Les jours de congé de ar le monde	243	Pensez-y
25 juin 2024	Déroulement d'une audience au TAT	119	Savoir
26 juin 2024	Bonne posture au bureau de travail	173	Savoir
5 juillet 2024	1 logo CESST mais 3 Commissions	195	Savoir
9 juillet 2024	Importance de la prévention au travail	151	Pensez-y
12 juillet 2024	Annonce de la Manifestation nationale RODCD	85	Invitation
18 juillet 2024	Délais de décision au TAT	164	Savoir
19 juillet 2024	Karoshi-mort par surmenage au travail	221	Incroyable
25 juillet 2024	Critique du Plan de lutte contre la pauvreté	219	Pensez-y
23 août 2024	Exonération des primes d'assurances-collectives	166	Savoir
28 août 2024	Nouvelle programmation des activités 2024-25	171	Invitation
8 septembre 2024	Invitation Pique-Nique CTTAE	291	Invitation
18 septembre 2024	Invitation Café-rencontre	78	Invitation
9 octobre 2024	Article : Accès abusif des employeurs aux dossiers médicaux	172	Pensez-y
9 octobre 2024	Article : Nouvelles revendications des organismes DCD	127	Savoir
14 octobre 2024	Annonce : Décès de M. Alain Fréchette, membre CTTAE	472	Savoir
15 octobre 2024	Invitation Café-rencontre	62	Invitation
15 octobre 2024	Cosignataire Lettre au ministre Jean Boulet	215	Pensez-y
25 octobre 2024	Photos - Manifestation nationale RODCD	87	Savoir
25 octobre 2024	Artcle : Manifestation nationale RODCD	112	Savoir
1 novembre 2024	Invitation conférence «Fracture numérique, la folie internet»	175	Invitation
5 novembre 2024	Principes de l'Accessibilité universelle	127	Savoir
7 novembre 2024	Campagne «Non à l'appauvrissement des accidentés»	248	Pensez-y
8 novembre 2024	Loi de l'Assurance-chômage - particularités pour les accidentés	172	Savoir
12 novembre 2024	Caricature - Financement pour le Hockey vs Itinérance	351	Rire
15 novembre 2024	Campagne «Non à l'appauvrissement des accidentés»-rappel	68	Pensez-y



Capsules Facebook			
Parutions 2024-25			
Date	Sujets	Portée	Catégorie
27 novembre 2024	Les avanatges du dépôt direct avec la CNESST	75	Savoir
27 novembre 2024	Invitation au Souper de Noël CTTAE	76	Invitation
27 novembre 2024	Jean Boulet questionné par A. Leduc - vidéo	76	Pensez-y
4 décembre 2024	Campagne «Non à l'appauvrissement des accidentés»-rappel	89	Pensez-y
4 décembre 2024	«L'Évolution» du travailleur accidenté	121	Pensez-y
20 décembre 2024	Vœux de Noël du CTTAE	226	Pensez-y
8 janvier 2025	Annonce Conférence «Quoi faire en cas d'accident au travail»	61	Invitation
22 janvier 2025	Nouveaux tarifs des remboursements CNESST	417	Savoir
22 janvier 2025	Recommandation du TAL pour la hausse des loyers	87	Savoir
30 janvier 2025	Préjugés envers les travailleurs accidentés	407	Pensez-y
13 février 2025	Annonce Conférence de presse RODCD	89	Invitation
27 février 2025	Diffusion Conférence de presse RODCD	600	Savoir
28 février 2025	Conférence "Syndiqué vs Non-syndiqué, 2 mondes SST"	162	Invitation
5 mars 2025	Frais repas/hébergement travailleurs migrants	134	Savoir
27 mars 2025	Un budget décevant...manifestation à Montréal	85	Savoir
31 mars 2025	Débat électoral inversé..à vous la parole !	213	Invitation
31 mars 2025	Suggestion de lecture «L'aut' Journal»	68	Invitation



ANNEXE 2

**LISTE DES SUJETS DES « RENCONTRES DU MARDIS »
(conférences publiques)**



<i>Date</i>	<i>Sujets</i>
9 avril 2024	CNESST ce à quoi vous avez droit...
14 mai 2024	Handicap temporaire ou permanent quelle différence dans un dossier CNESST?
8 octobre 2024	Assurances collectives vs CNESST... Pourquoi votre patron vous pousse vers les assurances ?
12 novembre 2024	Internet et la fracture numérique, pourquoi est-ce que tout le monde se tourne vers internet ?
14 janvier 2025	Quoi faire en cas d'Accident, comprendre le nouveau processus CNESST ?
11 février 2025	Réforme des lois SST, retards d'application et conséquences !
11 mars 2024	Syndiqué et Non syndiqué, portrait de 2 monde différents en SST.
7 conférences	76 participant.e.s

NOS « CAFÉ-RENCONTRES »

<i>Date</i>	<i>Objectif</i>
23 avril 2024	Rencontres entre accidentés pour discuter, échanger, se vider le coeur et faire le point sur leur situation. Soutien, encouragements, trucs et conseils pour s'en sortir avec la CNESST.
28 mai 2024	
24 septembre 2024	
22 octobre 2024	
26 novembre 2024	
28 janvier 2025	
25 février 2025	
25 mars 2025	
8 rencontres	63 participant.e.s





ANNEXE 3

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACA	Action communautaire autonome
AGA / AGE	Assemblée générale annuelle / extraordinaire
CA	Conseil d'administration
CE	Comité exécutif
CDC	Corporation de développement communautaire
CTTAE	Comité des travailleurs et travailleuses accidentés de l'Estrie
DCD	Défense collective des droits
FAACA	Fond d'aide pour l'action communautaire autonome (<i>fond d'où vient l'argent de notre subvention</i>)
LATMP	Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles
LMRSST	Loi modernisant le régime de santé et sécurité au travail (Loi 27)
LSST	Loi sur la santé et la sécurité au travail
MEPACQ	Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
OBNL/OSBL	Organisme à but non lucratif / Organisme sans but lucratif
ODJ	Ordre du jour
PV	Procès-verbal
ROC	Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie
RODCD	Regroupement des organismes en défense collective des droits
RQ-ACA	Regroupement québécois de l'action communautaire autonome
SACAIS	Secrétariat à l'action communautaire et aux initiatives sociales
SPE	Solidarité populaire Estrie
TACAE	Table d'action contre l'appauvrissement de l'Estrie
TROVEPE	Table ronde des organismes volontaires d'éducation populaire de l'Estrie
VSST	Vigile en santé et sécurité au travail de l'Estrie



ANNEXE 4

DANS LA PRESSE ET LES MÉDIAS





Harcèlement au travail : des organismes dénoncent une gestion déshumanisante par la CNESST



Plusieurs travailleurs dénoncent la gestion des plaintes de harcèlement par la CNESST.
Photo : getty images/stockphoto
RADIO-CANADA / Thomas Deshaies Publié le 1 août 2024 à 8 h 01 HAE

Patrick Morin, coordonnateur du Comité, juge que l'accueil réservé aux plaignants n'est pas toujours adéquat. Les gens se sentent déjà dévalorisés, déjà à terre par rapport à la situation qu'ils vivent au travail, et ils ont l'impression de se battre contre un système qui ne les croit pas.



Le milieu de travail à East Angus a détérioré la santé d'employés, confirme la CNESST

Le syndicat veut demander la mise sous tutelle de la Ville.



Deux employés de la municipalité d'East Angus ont eu des lésions psychologiques en raison de leur milieu de travail (photo d'archives).

PHOTO : RADIO-CANADA / THOMAS DESHAIES Publié le 20 janvier à 4 h 00 HAE

«Selon le coordonnateur du Comité des travailleurs et travailleuses accidentés de l'Estrie (CTTAE), Patrick Morin, il n'est pas si facile de faire reconnaître par la CNESST des troubles psychologiques. Ce n'est pas exceptionnel, mais plus souvent qu'autrement, on voit d'abord les premiers diagnostics refusés, souvent parce que le dossier n'a pas été assez documenté pour être capable d'établir un lien clair, explique-t-il.»